

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 16 mars 2026.

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	23
Quorum :	Atte int
Membres absents	
Membres ayant donné pouvoir	1

Membres présents : Françoise BECQUET ; Jean-Marie BEZIERS ; Benoît BOUILLET ; Corinne BOUVIER ; Dominique BOUVIER ; Florent CAREL ; Nathalie CATELAIN ; Alain CIMINO ; Michel GENNEVIEVE ; Nathalie HANICOT ; Laure HAUSSARD ; Serge LARUE ; Gilles LAURENT ; Christophe LE BOULANGER ; Michel LEJEUNE ; Carine LEPREVOST ; Nathalie MARIN ; Sophie MELLENE ; Michel PORET ; Delphine POTIER ; Christophe RAMARD ; Claire TANNEUR.

Membres ayant donné pouvoir : Bérengère MOREAU à Nathalie HANICOT.

Secrétaire de séance : Claire TANNEUR

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 novembre 2025
- 1) Election du Maire
 - 2) Fixation du nombre d'Adjoints
 - 3) Election des Adjoints au Maire
 - 4) Election des Maires Délégués
 - 5) Charte de l'élu local.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Claire TANNEUR est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 mars 2026

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

1. Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel PORET, le doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

Les conseillers municipaux mentionnés ci-dessus (présents et absents) dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Claire TANNEUR.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Maire :

Se porte candidat : Monsieur Christophe LE BOULANGER

Premier tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 22
- majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur Christophe LE BOULANGER : 22 voix – vingt-deux voix.

Monsieur Christophe LE BOULANGER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été installé dans ses fonctions.

Monsieur le Maire remercie le conseil municipal et décline quelques pistes de son programme municipal à venir.

2. Fixation du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

DECIDE la création de six postes d'adjoints.

Adopté à l'unanimité.

3. Elections des adjoints au Maire

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

La liste se compose ainsi :

- 1 Monsieur GENNEVIEVE Michel : au lien social
- 2 Madame BOUVIER Corinne : aux parcours éducatifs et à la jeunesse
- 3 Monsieur PORET Michel : à l'urbanisme et à la transition écologique et énergétique
- 4 Madame HANICOT Nathalie : à la citoyenneté, au sport, à la culture et à l'animation communale
- 5 Monsieur BEZIERS Jean-Marie : au cadre de vie et aux travaux
- 6 Madame MOREAU Bérengère : au développement local et à l'attractivité

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

– Liste Michel GENNEVIEVE : 21 voix – Vingt-et-une voix.

La liste Michel GENNEVIEVE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

- 1 Monsieur GENNEVIEVE Michel : au lien social
- 2 Madame BOUVIER Corinne : aux parcours éducatifs et à la jeunesse
- 3 Monsieur PORET Michel : à l'urbanisme et à la transition écologique et énergétique
- 4 Madame HANICOT Nathalie : à la citoyenneté, au sport, à la culture et à l'animation communale
- 5 Monsieur BEZIERS Jean-Marie : au cadre de vie et aux travaux
- 6 Madame MOREAU Bérengère : au développement local et à l'attractivité

4. Elections des Maires délégués

Le conseil municipal procède à l'élection des Maires délégués.

Maire délégué de Caumont-l'Eventé

Candidat : Monsieur Christophe LE BOULANGER

Nombre de bulletins : 23

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Monsieur Christophe LE BOULANGER : 22 voix – Vingt-deux voix.

Monsieur Christophe LE BOULANGER ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Maire délégué de la commune déléguée de Caumont-l'Eventé.

Maire délégué de Livry

Candidat : Monsieur Michel PORET

Nombre de bulletins : 23

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Monsieur Michel PORET : 22 voix – Vingt-deux voix.

Monsieur Michel PORET ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Maire délégué de la commune déléguée de Livry.

Maire délégué de La Vacquerie

Candidat : Monsieur Michel GENNEVIEVE

Nombre de bulletins : 23

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Monsieur Michel GENNEVIEVE : 22 voix – Vingt-deux voix.

Monsieur Michel GENNEVIEVE ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Maire délégué de la commune déléguée de La Vacquerie.

5. Charte de l'élu local

Monsieur le Maire donne lecture à l'ensemble du conseil municipal de la charte de l'élu local.

Il leur en remet ensuite un exemplaire.

Le conseil municipal prend acte de la lecture et de la remise de la charte de l'élu local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 43.

Le Maire,
Christophe LE BOULANGER

La Secrétaire de séance
Claire TANNEUR



The image shows two signatures in blue ink. The signature on the left is for Christophe Le Boulanger, the Mayor, and is written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE UNION SUR-AURE' and the number '14240'. The signature on the right is for Claire Tanneur, the Secretary of the session, and is written over a faint, illegible stamp.